



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteaueux
69440 SAINTE CATHERINE

**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE ORDINAIRE DU
JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020**

PRESENTS : Pierre DUSSURGEY, Ghislaine DIDIER, Lucien DERFEUILLE, Sophie GEORGES, Joël BOURGEOIS, Gaëlle GUYOT-MICHEL, Christophe DUMAS, Patrice GRANGE, Elodie GEY, Mickaël PORTELA, Mickaël PORTELA, Joëlle MASSE, Séverine LE SCOUR SOTIN

EXCUSES : Thierry DAYDE donne procuration à Joël BOURGEOIS, Loïs GIROUD JOURNOUD donne procuration à Sophie GEORGES, Adrien JACQUET donne procuration à Pierre DUSSURGEY

Secrétaire de séance : Patrice GRANGE

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du Vendredi 28 Août 2020.

Délibération n° 2020-062 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER PARCELLES n° D912 ET A TITRE INDIVIS D908 – D910 – D804 – D805

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 15, Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants et R.211-1 et suivants, Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune rendu public et approuvé le 21 Juin 2007, Vu la modification n° 1 du PLU approuvée le 16 Septembre 2011 et applicable le 7 Octobre 2011, Vu la modification n° 2 du PLU approuvée le 12 Septembre 2014 et applicable le 23 Septembre 2014, Vu la révision du PLU approuvée le 2 Juillet 2020 et applicable le 18 Juillet 2020, Vu la délibération du 2 Juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a institué le droit de préemption urbain dans les zones urbaines ou les zones d'urbanisation futures de certains secteurs du territoire communal,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 7 Septembre 2020, concernant les parcelles n° D912 d'une superficie de 159 m² et à titre indivis D908 - D910 - D804 - D805 d'une superficie de 229 m², classées en zone UB, situées à Sainte Catherine 69440 – 99 Rue de Saint Subrin et Le Bourg.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur les parcelles n° D912 d'une superficie de 159 m² et à titre indivis D908 - D910 - D804 - D805 d'une superficie de 229 m².

Délibération n° 2020-063 : CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET APPROBATION DE SON REGLEMENT

Le Conseil municipal des enfants est un projet éducatif citoyen qui a pour ambition de former les jeunes élus à la notion d'engagement, à appréhender les droits et les devoirs du citoyen et à faire vivre les valeurs de la République. Sa création répond à la volonté de la Municipalité de permettre l'expression pleine et active de la démocratie locale et de la citoyenneté...

Dans cette optique, le Conseil Municipal d'enfants a pour vocation de permettre aux enfants : un apprentissage de la citoyenneté avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections), de mener une réflexion, de discuter et de débattre autour des offres et des services proposés aux enfants de la commune en vue d'améliorer son quartier, sa commune, de proposer des idées, écouter celles des autres, de prendre des décisions concernant la mise en place de leur projet et du choix de la thématique de projet et d'accepter les décisions prises par le groupe, de réaliser des projets

D'un point de vue juridique, aucune loi ne vient réglementer la création d'un CME. Il est possible de se référer à la loi du 6 février 1992 qui prévoit que « Les Conseils municipaux peuvent créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, et comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil municipal » Le CME est une commission consultative de la commune, présidée par le Maire ou un adjoint délégué, comme prévu par l'article 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux, d'information et de communication sur différents aspects de la vie de la commune.

Chaque collectivité qui souhaite se doter d'un Conseil d'enfants en détermine librement les règles de constitution et de fonctionnement (règlement intérieur), dans le respect des principes fondamentaux de la République, tels que les principes de non-discrimination et de laïcité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la création d'un Conseil Municipal d'Enfants ainsi que son règlement ci-joint.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** la création d'un Conseil Municipal d'Enfants, **APPROUVE à l'unanimité** son règlement

Délibération n° 2020-064 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES - ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de location de la salle des fêtes.

- | | |
|--|----------|
| • Repas de famille - mariages | 310.00 € |
| • Repas dansant des sociétés ou associations | 130.00 € |
| • Concours de belote - repas des associations | 70.00 € |
| • Classes | gratuit |
| • Manifestations organisées par l'Ecole Publique Les Deux Versants ou l'Ecole privée St Jean-Pierre Néel | gratuit |
| • Apéritif lors de mariage | 100.00 € |
| • Verre de l'amitié lors d'un décès | gratuit |
| • Apéritif pour une association | 50.00 € |
| • Caution par manifestation | 550.00 € |
| • Caution pour utilisation de la cour de l'école privée (après autorisation de l'OGEC) | 100.00 € |
| • Le réfectoire ne sera plus loué | |
| • En cas de location avec « prête nom » avérée, la caution sera retenue. | |

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** ces tarifs, **DECIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2021.

Délibération n° 2020-065 : REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DE L'AMITIE - ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs de location de la Salle de l'Amitié comme suit :

- | | |
|--|----------|
| • Réunion d'associations caritatives communales et communautaires | gratuit |
| • Préau et cour | gratuit |
| • Apéritif lors d'un décès | gratuit |
| • Repas pour les classes (10 ans) | gratuit |
| • Apéritif lors de mariage | 45.00 € |
| • Apéritif pour une association | 45.00 € |
| • Repas de fête - baptême - anniversaire - soirée | 80.00 € |
| • Location pour un week-end complet / 2 jours | 110.00 € |
| • Caution par manifestation | 200.00 € |
| • En cas de location avec « prête nom » avérée, la caution sera retenue. | |

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** ces tarifs, **DECIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2021.

Délibération n° 2020-066 : REVISION DES TARIFS DE PHOTOCOPIES ET TELECOPIES - ANNEE 2021

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs des photocopies et télécopies comme suit :

- | | |
|---------------------------------------|-------------------|
| • photocopie A4 recto | 0.25 € la feuille |
| • photocopie A4 recto-verso | 0.30 € la feuille |
| • photocopie A3 recto | 0.50 € la feuille |
| • photocopie A3 recto-verso | 0.60 € la feuille |
| • télécopie pour le Rhône | 0.50 € la feuille |
| • télécopie pour un autre département | 0.60 € la feuille |

Pour les particuliers, un tarif dégressif de 20 % est prévu pour une quantité de plus de 50 photocopies.

Un tarif à - 50 % est prévu pour les associations de la commune pour l'ensemble des photocopies ou télécopies.

Pour les associations fournissant le papier :

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| • photocopie A4 recto | 0.05 € la feuille |
| • photocopie A4 recto-verso | 0.10 € la feuille |
| • photocopie A3 recto | 0.10 € la feuille |
| • photocopie A3 recto-verso | 0.10 € la feuille |

Après avoir délibéré, **Le CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** ces tarifs, **DECIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2021.

Délibération n° 2020-067 : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE COMMUNAL ET DU COLUMBARIUM - ANNÉE 2021

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de concessions du cimetière communal et columbarium et de fixer les montants suivants :

- 205 € pour une concession simple trentenaire
- 400 € pour une concession double trentenaire
- 320 € pour une concession simple cinquantenaire
- 630 € pour une concession double cinquantenaire
- 300 € la case pour une durée de 15 ans renouvelable
- 450 € la case pour une durée de 30 ans renouvelable

Les sommes versées sont réparties de la façon suivante : 1/3 pour le CCAS - 2/3 pour la Commune.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** ces tarifs, **DECIDE** d'appliquer ces tarifs pour l'année 2021.

Délibération n° 2020-068 : DESIGNATION DES DELEGUES A LA CENTRALE VILLAGEOISE EN PAYS MORNANTAIS – CVPM

La société CENTRALES VILLAGEOISES EN PAYS MORNANTAIS (CVPM) est une S.A.S. (Société par Actions Simplifiée) à capital variable et à gouvernance coopérative. Son objet est l'installation et l'exploitation de centrales de production d'énergie renouvelable, ainsi que le développement et la promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

La commune de Sainte Catherine est actionnaire de la CVPM. De ce fait, elle doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le choix des délégués.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** la nomination de **Ghislaine DIDIER** en tant que **déléguée titulaire**, **Lucien DERFEUILLE** en tant que **délégué suppléant** représentant la commune à la CVPM.

Questions diverses

Mutuelle Ma Santé : Proposée aux habitants du territoire de la Communauté de communes. Informations sur les prochaines réunions à Saint Symphorien sur Coise et Saint Martin en haut

Accueil du nouveau Sous-Préfet : en charge du secteur Rhône Sud, rencontre prochaine avec les élus.

Calendrier des fêtes : La réunion de préparation n'aura pas lieu le Vendredi 2 octobre. Suite à l'incertitude sur les prochaines manifestations, Sophie GEORGES propose organiser un moment de dialogue avec les présidents d'associations afin de garder le lien avec les habitants. Rencontre prévue le Vendredi 6 Novembre à 20h30 à la salle des fêtes.

Epidémie COVID : Le Conseil Municipal souhaite mettre en place des actions pendant cette période difficile : Lettre aux têtes plates – distribution de colis – passage de la Fanfare dans le village et les hameaux – fête des lumières – courriers ou dessins réalisés par les enfants. Toutes ces idées sont à étudier. A suivre

Compteur « Gaspard » : Prévoir une réunion d'informations avec un commercial de GRDF.

Plaque de la salle des fêtes : une entreprise a proposé un devis avec trois propositions de plaques à poser sur la devanture de la salle des fêtes. Après consultation de l'ensemble du conseil, il a été décidé de faire installer une plaque avec les mots « SALLE DES FETES ».

Salle des fêtes : Pendant la période de l'épidémie, la capacité de la salle des fêtes sera de 50 personnes au maximum.

Assainissement : Depuis Janvier 2020, la CCMDL a repris la compétence Assainissement sur l'ensemble de son territoire. Une étude a été réalisé sur la qualité des rejets des entreprises. Un état des lieux a été effectué sur la commune : peu de points noirs. Un habitant a constaté une pollution sur la rivière. Le curage des canalisations sera réalisé prochainement.

Pose d'un panneau indicateur aux Farges : Mr BILLIEMAZ, propriétaire du bar à Riverie demande la possibilité de poser un panneau indiquant son établissement. Le Conseil Municipal donne son accord.

Toiletage ambulat : une personne a le projet d'installer un camping-car sur la commune. Avis favorable du Conseil Municipal. Prendre rendez-vous pour étudier cette proposition.

Surtension électrique au Lotissement Les Volières : Problème récurrent depuis plusieurs années. Un nouveau transformateur posé près du hameau d'entreprises devrait être résoudre ce problème.

Recherche d'un médecin : Depuis l'arrêt du cabinet médical, aucune demande d'installation. Monsieur le maire propose la recherche éventuelle d'un médecin étranger. A voir avec les communes de St Christo en Jarez et Haute Rivoire.

Elections sénatoriales : Ce sont les grands électeurs (élus des conseils municipaux) qui voteront Dimanche 27 Septembre pour élire les sénateurs.

Sortie du conseil municipal : Prévus le Samedi 10 Octobre à St Désirat - Albon

Commissions : Nomination des membres extérieurs de chaque commission

Tour de table

Sophie GEORGES

- CCAS : les colis pour les personnes absentes au repas des Aînés seront bientôt distribués.
- Jeunesse et sports : Etude en cours des besoins de l'USDM dans le cadre du réaménagement des locaux foot-base de loisirs ; la prochaine réunion de la commission sera centrée sur la thématique Jeunesse.

Ghislaine DIDIER

- Périscolaire - Cantine : Le Portail famille est mis en place et sera ouvert aux familles à partir de la fin de la semaine. Marine VIDOVIC est salariée depuis le début de l'année scolaire. Bien impliquée et investie dans son travail. Deux services à la cantine sont effectués afin de d'éviter le brassage des enfants des écoles. Problèmes de comportement avec des enfants. Les parents ont été convoqués.
- Planning de la salle des fêtes : Vu avec les institutrices pour la répartition des heures d'utilisation.
- Bibliothèque : La rénovation du local débutera prochainement. Transfert du matériel et livres au centre d'informations vers le 15 Octobre.
- RAM : Une rencontre aura lieu le 6 Octobre avec les responsables

Joël BOURGEOIS

- Rallye Monts et Coteaux / Saintélyon : Pas de nouvelles sur le maintien des deux épreuves à ce jour.

Elodie GEY

- Lycée de secteur : Faire un courrier pour demander le rattachement au lycée public de Chazelles sur Lyon. Monsieur le Maire propose de demander le soutien de la CCMDL. Christophe DUMAS signale que cette répartition pourrait s'agir d'une erreur par rapport au collège de secteur. Se renseigner à la DSDEN.

Séverine LE SCOUR SOTIN

- Trail : 240 participants à cette épreuve. Les coureurs ont apprécié l'organisation. Patrice GRANGE signale que le balisage est encore présent sur les chemins.

Lucien DERFEUILLE

- Adressage : Toutes les plaques de rue ont été posées.
- Point à temps : Réalisé sur environ 2 kms.
- Salle communale de la Résidence Les Jonquilles : Un compromis de vente a été signé avec la SEMCODA.
- Camping : Malgré une ouverture différée et un contexte difficile, l'activité est en baisse mais le déficit n'est pas trop élevé. Prévoir la pose de jeux d'enfants pour la prochaine saison. Revoir les escaliers entre les terrasses. Un campeur souhaite donner sa caravane à la commune. Monsieur le Maire signale que le camping est le mieux noté du département.

Gaëlle GUYOT-MICHEL

- Dossiers médicaux : Ils sont à disposition des patients en mairie. Distribution les lundis de 8h30 à 12h et vendredis de 14h à 18h. A noter sur le panneau lumineux, Facebook et site Internet.

Christophe DUMAS

- Commission Finances : Remerciements pour les explications données par le secrétaire de Mairie pendant la première réunion.

Réunions

Prochain Conseil municipal	Vendredi 16 Octobre à 20 h 30
Adjoints	Mercredi 7 Octobre à 20h30
CCAS	Vendredi 2 Octobre à 20h30
Com Vie citoyenne	Lundi 12 Octobre à 20h00
Com Jeunesse et Sports	Mercredi 4 Novembre à 20h30

Fin de séance à 23h05